



Réunion des correspondants du Groupe Loutre de la SFPEM

Maison du Parc Naturel Régional du Morvan, Saint-Brisson (58)

16 octobre 2014

Présents :

Correspondants du Groupe Loutre en région :

Jacques Bouché (LPO Rhône-Alpes, Rhône-Alpes)

Laetitia Faine (Groupe Mammalogique Normand, Basse & Haute Normandie)

Estelle Germain (CROC, Lorraine)

Xavier Grémillet (GMB, Bretagne)

Emmanuelle Jacquot (Nature Midi-Pyrénées, Midi-Pyrénées)

Damien Lerat (SHNA, Bourgogne)

Pierre Rigaux (LPO PACA, PACA)

Thomas Ruys (Cistude Nature, Aquitaine)

Franck Simonnet (GMB, Bretagne)

Alain Texier (Naturalistes Vendéens, Pays de la Loire)

Sébastien Teyssier (LPO Loire, Rhône-Alpes)

Nicolas Varanguin (SHNA)

Présents à titre divers :

Samuel Dubie (SFPEM)

Jihane Hafa (SFPEM)

Rachel Kuhn (SFPEM, animatrice du PNA Loutre)

Stéphane Raimond (SFPEM/Objectif Loutres, animateur Loutre et pisciculture du PNA)

Régions excusées :

Alsace

Auvergne

Centre

Franche-Comté

Languedoc-Roussillon

Limousin

Poitou-Charentes

Depuis plusieurs années, les réunions du Groupe Loutre de la SFPEM permettent aux naturalistes travaillant sur l'espèce dans différentes régions de France de se retrouver et d'échanger sur :

- leurs expériences respectives,
- le fonctionnement/application du PNA dans leurs régions,
- les actions techniques et les méthodologies et protocoles (plateforme commune minimale) à mettre en place de façon coordonnée à l'échelle nationale.

Entre 2011 et 2013, le groupe s'était réuni une fois par an durant un week-end à Bourges. La SFPEM n'étant plus en mesure de financer ces rencontres et les frais de déplacement, repas et hébergement étant désormais à la charge des participants, il a été décidé de profiter du Colloque francophone de Mammalogie pour réunir le groupe durant un après-midi.

Animation nationale

La rencontre démarre par un point sur l'animation nationale.

Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe, doit s'achever fin août 2015 et ne sera, a priori, pas reconduit. Un courrier a été adressé par la SFPEM au Ministère en charge de l'Ecologie, en mai 2014, demandant une prolongation du plan actuel jusqu'à fin 2016. Il n'y a pas eu de réponse. Cependant, la DREAL du Limousin, pilote du plan, a accordé à la SFPEM un financement complémentaire permettant de prolonger l'animation nationale du plan jusqu'au 31 janvier 2016. Il n'y a pas encore de précisions sur l'outil « guide d'actions » qui doit, en quelques sortes, prendre le relais du plan d'actions. Le bilan 2014 sera réalisé en fin d'année et présenté au comité de pilotage du plan en janvier.

Tour de table des régions

S'en suit un tour de table des régions qui sera résumé ici succinctement.

En Bourgogne, le travail se concentre sur le suivi de l'espèce et sur le lancement de l'opération Havre de Paix.

En Bretagne, le GMB poursuit la signature de Havres de Paix, la réalisation d'autopsies et le travail sur la réduction de la mortalité routière.

En Normandie, un plan régional (ou plutôt interrégional) d'actions est en cours de rédaction. Des visites en sites piscicoles par Stéphane Raimond sont prévues. Le GMN a réalisé un poster sur les mammifères semi-aquatiques.

En Rhône-Alpes, le suivi de la répartition se concentre sur les fronts de recolonisation. De nouvelles sessions de formations à la recherche d'indices de présence ont eu lieu. Une cartographie des principaux barrages bloquants a été réalisée.

En Aquitaine, le suivi de l'espèce se poursuit dans le cadre de l'atlas régional. Des échantillons prélevés sur des cadavres ont été mis à disposition pour l'étude génétique menée par Johan Michaux et Lise-Marie Pigneur. La création d'un réseau de collecte des cadavres est envisagée.

En PACA, de nouvelles formations à la prospection ont été organisées et un certain nombre de nouvelles mailles 10x10 km ont été couvertes. De nombreux barrages ont été expertisés et une vingtaine ont été identifiés comme prioritaires pour la mise en place d'aménagements pour le franchissement.

En Pays de la Loire, un réseau d'une dizaine d'organismes partenaires s'est mis en place. La collecte de cadavres s'organise. Les prospections se concentrent ici aussi sur le front de recolonisation. Une étude consistant à évaluer la possibilité de franchissement d'ouvrages hydrauliques est en cours.

En Midi-Pyrénées, le suivi de l'espèce est coordonné à l'échelle régionale par le CEN, l'ONCFS et NMP. Des formations sont prévues. Un diagnostic du franchissement d'ouvrages est en cours.

En Auvergne (éléments transmis préalablement à la réunion par Charles Lemarchand), le suivi sur le terrain se poursuit également. Une étude toxicologique est en cours. Une étude sur la diversité génétique des loutres du bassin de la Loire (et au-delà), démarrée depuis plusieurs années, se poursuit en Auvergne, en lien avec la DREAL Auvergne, le Muséum d'Orléans et l'Université de Liège. Une étude sur le régime alimentaire est en cours de lancement. Un travail d'évaluation des corridors biologiques est prévu, en partenariat avec les opérateurs de Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes, LPO Rhône-Alpes, LPO Loire et FRAPNA). Une mission d'animation a été définie afin de permettre la rencontre entre partenaires.

En région Centre (éléments transmis par Romuald Dohogne), Indre Nature travaille sur l'évaluation de la dangerosité d'ouvrages hydrauliques. Sologne Nature Environnement (SNE) a réalisé quelques prospections, la LPO Touraine a animé une soirée découverte sur les mammifères semi-aquatiques et prévoit de réaliser des prospections. La SEPANT (Société d'Etude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine) a réalisé un suivi dans le cadre de l'étude d'impact de la LGV.

Collecte et valorisation des loutres trouvées mortes

Les grandes lignes du protocole sur la valorisation des spécimens de loutres découverts morts, rédigé par Pascal Fournier pour le groupe de travail « cadavres » du PNA (www.sfepm.org/pdf/Protocole_PNALoutre_cadavres), sont rappelées.

Le **niveau 1** consiste à collecter des informations sur le cas de mortalité (localisation, date, sexe de l'individu ...), ainsi qu'un échantillon qui rejoindra une banque de tissus pour de futures études génétiques, et sera appliqué à toutes les loutres trouvées mortes.

Le **niveau 2** consiste à effectuer des prélèvements :

- Prélever les tractus génitaux pour de futures études de dynamique de population.
- Constituer une banque de prélèvements pour le suivi de facteurs menaçants à impact potentiellement aigus pour l'espèce (maladie de Carré, exposition aux anticoagulants).

Un plan d'échantillonnage est proposé, 10 mâles et 20 femelles/département pour la durée du plan.

Le protocole a été diffusé (DREAL, animateurs du plan, Groupe Loutre, GT cadavres). Il n'y a pratiquement pas eu de retour. Des prélèvements pour le niveau 1 sont faits en Pays de la Loire, incluant la partie du PNR Marais poitevin située en Poitou-Charentes (parc à cheval sur PDL et Poitou-Charentes). Un système de collecte et de réalisation d'autopsies est déjà en place en Bretagne depuis près de 10 ans.

L'objectif actuel, à l'échelle nationale, est de mettre en place, à minima, le niveau 1 et dans le niveau 2, d'analyser les cas douteux (cause de la mort autre que par collision routière) en partenariat avec le réseau SAGIR.

Pour le niveau 1, les prélèvements peuvent être centralisés au MNHN. Les modalités d'utilisation ultérieure de ces prélèvements stockés et de valorisation des contributeurs n'ont pas encore été définies et devront être discutés. Un nouvel élément est à prendre en compte, la réalisation d'une étude génétique nationale par Johan Michaux et Lise-Marie Pigneur (Université de Liège et Université de Namur), en partenariat avec Pascal Fournier (GREGE). Une réunion entre les porteurs de cette étude, la SFPEPM, la DREAL pilote du plan et le MNHN a eu lieu en septembre 2014. Il a été décidé de demander aux structures collectant des prélèvements de faire parvenir ces derniers à l'équipe de Johan Michaux, ils seront ensuite transférés au MNHN. Le message a été diffusé, il n'y a pas eu de retour, à l'exception du PNR Marais poitevin et de la coordination LPO Pays de la Loire.

Une réunion a également eu lieu en novembre 2013, rassemblant la SFPEPM, la DREAL pilote, le MEDDE et l'ONCFS. Les loutres mortes d'une cause autre qu'une collision avec un véhicule pourraient être prises en charge par l'ONCFS dans le cadre du réseau SAGIR. Une convention doit être proposée par la SFPEPM.

Très peu de structures réalisent des prélèvements autres que ceux de tissus pour études génétiques, et encore il s'agit, la plupart du temps, de cas très ponctuels ou très localisés. Seul le GMB réalise des prélèvements de façon régulière et systématique à l'échelle d'une région et gère une banque d'échantillons d'organes mise à disposition de la communauté scientifique. Pour ces prélèvements divers, c'est-à-dire autres que « génétiques », une centralisation nationale n'est pas prévue. Une base de données, récapitulant les prélèvements disponibles à différents endroits pourrait être réalisés mais cela peut s'avérer chronophage, nécessitera un suivi dans le temps qui ne peut pas être garanti à l'heure actuelle, et n'est peut-être pas très pertinent vu le peu de structures ayant des prélèvements disponibles pour le moment. Une solution serait de faire une liste des structures pouvant mettre ce type de matériel à disposition, sans entrer dans le détail des prélèvements.

Pour ce qui est de l'aspect réglementaire, une demande de dérogation « groupée » faite par la SFPEM pour les membres du Groupe Loutre, comme cela avait été suggéré lors de précédentes réunions, pose problème car les demandes de dérogation doivent être faites en région à la DREAL ou à la DDT. Le Ministère suggère de faire une demande de carte verte mais celle-ci n'est valable qu'un an (alors que la dérogation ministérielle peut être valable plusieurs années) et ne concerne que la collecte de cadavres pour suivi sanitaire. Une alternative est que la SFPEM fournisse à ceux qui souhaitent faire une demande de dérogation, un CERFA pré-rempli.

En ce qui concerne la liste de muséums demandeurs de matériel pour ses collections, un individu mort et stocké en Languedoc-Roussillon devrait être récupéré par le Muséum d'Aix-en-Provence. Deux autres individus étaient disponibles en Bretagne et Poitou-Charentes mais les musées contactés n'ont pas donné suite.

Conclusions :

Le travail pour la mise en place du niveau 1 se poursuit.

La question de la centralisation et diffusion de l'information sur les cas de mortalité sera abordée au point suivant.

Les structures effectuant des prélèvements « génétiques » continueront à être mis en relation avec Johan Michaux et Lise-Marie Pigneur.

La question de la liste de structures ayant à disposition des prélèvements autres, incluant ou non le détail du matériel disponible, devra encore être discutée en COPIIL du plan.

Une convention de partenariat sera proposée à l'ONCFS, notamment pour la prise en charge des autopsies de loutres « douteuses » dans le cadre du réseau SAGIR.

Un CERFA pré-rempli sera proposé aux membres du groupe souhaitant faire une demande de dérogation pour la collecte et le transport de cadavres.

L'information sur d'éventuels individus naturalisables, ou autre matériel pouvant être mis à disposition de musées, continuera d'être transmise aux établissements intéressés.

Cartographie dynamique en ligne de la répartition de la Loutre et des cas de mortalité

Rachel Kuhn rappelle que le PNA prévoit une actualisation de la carte de répartition pour la fin de la période de mise en œuvre du plan. La question de la représentation des données, du support et surtout de la nécessité d'une réactualisation régulière, vu le mouvement de recolonisation, s'était posée. Le Groupe Loutre avait approuvé, l'année passée, la réalisation d'une cartographie dynamique en ligne. Les données seront représentées par mailles 10x10 km L93. Une représentation par niveau de présence (par ex. « présence régulière », « présence sporadique »... ou « loutre rare »...), ainsi qu'une possibilité de représenter les mailles négatives (selon la méthode standard), sont souhaitées.

Pour les cas de mortalité, un besoin de centraliser l'information de la manière la plus complète possible et en évitant les doublons a été mis en évidence ; ceci implique de collecter, à minima, le point GPS et la date pour chaque cadavre découvert. Se pose ensuite la question de la diffusion de cette information et de la valorisation des contributeurs. La solution proposée est de représenter ces informations également sur une cartographie dynamique en ligne. Les avantages sont :

- cela permet une représentation des cas de mortalité dans toute la France,
- l'information est accessible à tous,
- cela peut être un outil de sensibilisation (en particulier sur la mortalité routière),
- cela facilite la valorisation des contributeurs (personne qui a trouvé le cadavre, structure qui a collecté l'information, voire le cadavre),
- cela peut motiver la mise en place de réseaux et éviter les oublis.

Pour la répartition, tout comme pour les cas de mortalité, les informations devront être importées directement par les coordinateurs régionaux du projet qui auront accès à l'outil.

Un tableau Excel sera transmis à chaque correspondant pour indiquer les informations à importer sur le portail (pas de saisie en ligne). Une première version sera soumise au groupe courant 2015.

La possibilité de faire des passerelles avec les bases en ligne existantes devra être étudiée.

Les informations demandées seront donc des données dégradées pour la répartition et des données brutes pour les cas de mortalité.

La question de la régularité de la transmission des données se pose.

Pour la répartition, les informations demandées seraient :

- les données en mailles 10x10 km, la question se pose d'y ajouter les mailles LAEA (en vue du prochain rapportage Natura 2000), éventuellement les communes,
- les données par année (minima souhaitable),
- l'information sur la méthode de prospection (à minima méthode standard PNA ou non)
- les mailles négatives (selon méthode standard PNA)

Les informations représentées en ligne seraient les mailles 10x10 km L93 (avec indication de prospection selon la méthode standard PNA le cas échéant).

La question de la représentation d'une zone d'extrapolation (devra être définie) se pose.

Il faudra aussi définir sur quelle période les données seront affichées (pour rappel les données pour 1999-2009 sont déjà disponibles en 10x10 km L93 mais sans distinction d'année et sans niveau de présence). Il faut rappeler que l'objectif principal de la carte est d'avoir une représentation de la répartition au moment présent (et non pas de faire un historique de l'évolution de la répartition). Il y aura possibilité d'afficher l'origine de l'information.

Pour la mortalité, les informations demandées seraient :

- N° de l'animal : LLU_AnnéeMoisJour_Code INSEE commune_N° d'ordre pour le jour
- Date :
- Coordonnées GPS en WGS84
- Nom découvreur
- Nom personne : structure transmettant l'information si différente du découvreur
- Cause de mortalité (avec possibilité de mettre « indéterminé »)
- Sexe si déterminé ?
- Prélèvement, cadavre conservé ?
- ... ?

Il s'agit en fait des informations qui figurent sur la fiche 1 du protocole.

Les informations représentées en ligne seraient :

- le point
- la date (voir si date précise ou juste année)
- la cause de mortalité (à minima route ou autre)
- l'origine de l'information

Ces informations apparaîtront dans une bulle qui s'ouvre par clic sur le point.

Tous ces points ne peuvent pas être discutés dans le détail, il faudra échanger par mail ultérieurement. L'organisation de conférences par Skype est suggérée.

Il paraît cependant nécessaire de s'accorder sur les principes généraux.

Rappelons que la réalisation d'une cartographie en ligne avec représentation de la répartition par maille 10x10 km L93 avait déjà été approuvée l'année passée.

Par contre, la question de la représentation des points de mortalité n'avait pas été tranchée. Les avis restent partagés.

Certains émettent des réticences à voir ces informations diffusées. D'autres n'y sont pas opposés sur le principe mais ne voient pas bien l'intérêt ou bien estiment que cela n'est pas prioritaire et que d'autres actions doivent être privilégiées, d'autant plus que la fin du plan approche. R. Kuhn rappelle qu'une représentation des points de mortalité routière est demandée dans le plan (fiche 17). La question de la pérennité de l'outil, s'il n'y a plus personne pour suivre son fonctionnement après le plan, est également posée.

Les participants favorables au projet y voient un outil de sensibilisation qui pourrait motiver des initiatives, y compris de la part de particuliers (messages adressés à des élus par exemple) et apporter des arguments, principalement en faveur de la mise en place d'aménagements pour réduire la mortalité routière.

Une autre attente est que cet outil facilite la transmission des informations et la participation d'un plus grand nombre. En effet, une représentation des résultats sur un support rendu public, surtout un support dynamique en ligne, rend la participation plus motivante et cela favorise aussi la communication sur l'opération ; le public peut être rendu plus attentif à d'éventuels cadavres de loutres et les personnes ayant des informations trouveront plus facilement à qui les faire parvenir. Ceci dynamisera le fonctionnement de réseaux de collecte d'informations sur les cadavres. Aussi, les cas de mortalité étant visualisés sur une carte, des oublis pourraient être repérés et signalés, des zones non renseignées seront mises en évidence, ce qui pourra inciter de nouveaux participants à se mobiliser. De manière générale, l'outil peut optimiser non seulement la valorisation des données mais aussi leur collecte et l'information obtenue sera d'autant plus complète.

Après ces discussions, et bien que les avis sur la pertinence de cette représentation des points de découvertes de cadavres de loutres restent partagés, les membres présents ne voient pas d'opposition au projet et se disent prêts à transmettre leurs informations, comme ils le feront pour les mailles de présence de l'espèce.

Dernière information et non des moindres, un financement pour l'outil vient d'être accordé par le Parc Zoologique de Paris.

Conclusions :

Les membres présents approuvent la création d'un outil cartographique dynamique en ligne, consultable par le public et représentant la répartition de l'espèce par maille 10x10 km L93 ainsi que des cas de découverte de cadavres de loutres, et sont prêts à transmettre les données dont ils disposent.

Le détail des informations demandées et de celles représentées devra encore être défini. L'animatrice reprendra contact avec le groupe pour en discuter et proposera un cahier des charges courant 2015.

Cohabitation Loutre et pisciculture

Ce point est évoqué rapidement vu l'heure tardive. Stéphane Raimond, animateur Loutre et pisciculture du PNA, relate les interventions sur sites piscicoles réalisés dans l'année. Il fera une présentation orale sur son travail le lendemain lors du colloque.

Le cadrage du nouveau fond européen FEAMP qui devrait permettre aux pisciculteurs d'obtenir des aides à l'installation de systèmes anti-prédation, est toujours en cours.

Grâce à un nouveau financement accordé à la SFEPM par la Fondation de France, l'animateur Loutre et pisciculture pourra effectuer de nouvelles missions en 2015.

Cette problématique a été l'un des grands volets du plan et a beaucoup mobilisé la SFEPM au niveau national. La pérennité de cette action au-delà de la fin du plan d'actions est très incertaine. Stéphane Raimond continuera de proposer ses services et toute personne souhaitant obtenir son assistance pour traiter des problèmes de prédation par la Loutre/cohabitation avec des pisciculteurs, pourra faire appel à lui en tant que prestataire. Malheureusement il n'existe pas de structures (associatives ou autres) prêtes à travailler sur cette problématique dans toutes les régions et les pisciculteurs, même lorsqu'ils font appel à Stéphane Raimond de leur propre initiative, ne sont pas disposés à financer son intervention. Aussi, vu la complexité de ce sujet pour laquelle le recul reste limité, même si beaucoup d'expérience a été acquise depuis le lancement du plan, il paraît préférable de continuer à avoir une approche nationale ainsi qu'un interlocuteur national pour les représentants de la profession (syndicats et administrations).

Conclusions :

Quelques interventions de l'animateur Loutre et pisciculture sont encore possibles en 2015 et se feront selon les demandes.

Havres de Paix

Des conventions ont été signées entre la SFEPM, pilote national de l'opération, et des structures relais dans les régions suivantes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA, Limousin, Bourgogne, Centre (Indre, Cher, Sologne). La réalisation des outils de communication (plaquettes, autocollants, brochure et panneau) est en cours ; ceux ci pourront être imprimés grâce à un financement par la Fondation Nature et Découvertes.

Le lieu même de la rencontre du groupe (et du colloque), à savoir le terrain situé autour de la Maison du PNR Morvan, deviendra le premier Havre de Paix en Bourgogne. La convention pour la création du Havre de Paix sera signée lors du colloque.

Pour clore la réunion, un rapide tour de table est effectué pour recueillir les impressions des membres présents sur le plan d'actions. Dans l'ensemble, les avis sont plutôt positifs, malgré la faiblesse des crédits accordés par le Ministère en charge de l'Ecologie, surtout dans certaines régions. Le PNA apparaît comme étant un argument de poids pour les financeurs. Aussi le PNA a permis de développer des liens, de coordonner des réseaux et de faciliter les coopérations, en particulier dans les régions où les structures impliquées dans le travail sur l'espèce sont nombreuses.

La rencontre se poursuit par un repas autour des spécialités régionales apportées par les participants, repos bien mérité et nécessaire après de longues routes et quatre heures de réunions et avant trois jours de colloque.

Nous remercions Damien Lerat (SHNA), Nicolas Varanguin (SHNA), Anaïs Boutin (Bourgogne Nature) et Daniel Sirugue (PNR Morvan) pour leur invitation et l'organisation de cette réunion en marge du colloque.